



Remboursement d'emprunt et surendettement

Par **tarassboulba**, le **31/03/2009** à **15:26**

bonjour, je suis mère de famille (2 enfants mineurs). je travaille et j'ai un salaire net de 1100 euros. J'ai contracté un emprunt il y plus de 10 ans auprès de l'UCB. J'ai connu entre temps des difficultés financières qui m'avaient amené à déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Je n'ai pas respecté l'échéancier dans sa totalité. L'UCB avait demandé une réunion de conciliation en mai 2008 devant un juge d'Instance. Leur avocat avait demandé un remboursement mensuel de 120 euros (sur une totalité de dette se chiffrant à 11700 euros restant à payer). j'ai commencé le remboursement en juin 2008 puis j'ai arrêté en septembre du fait de mes faibles revenus. Etant donné que la tentative de conciliation avait donné suite à une formule exécutoire, celle-ci a été mise en place dernièrement avec saisie sur rémunération pour un montant mensuel d'environ 120 euros. j'ai réagi tardivement en reproposant un remboursement de 60 euros mensuels (virement effectué après la proposition). Néanmoins, l'UCB n'a rien voulu savoir, estimant qu'il était trop tard, puisque la demande avait été faite auprès du tribunal pour que soit mise en place la saisie sur salaire. j'ai contacté le tribunal qui m'a répondu dans d'autres termes, la même chose, à savoir qu'il n'y avait pas de possibilité de faire marche arrière et que seul le créancier pouvait faire une main levée. l'UCB n'entend bien sur pas faire de main levée. je risque un licenciement de la part de mon employeur. que puis-je faire pour me sortir de cette panade?